



Dépôt du projet de loi n°19 pour encadrer le travail des enfants : Une bonne chose !

Quotidiennement, le personnel de l'éducation, autant les enseignants que le soutien scolaire, subit les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, cette rareté de travailleurs se répercute bien au-delà de nos établissements. En effet, depuis le printemps dernier, on parle de plus en plus du travail des enfants. Une situation ayant gagné en force ces dernières années, une conséquence directe de la pénurie de travailleurs.

Le Québec est en retard sur ses provinces voisines. Une loi était nécessaire. C'est pourquoi la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), ainsi que d'autres acteurs de la société ont pressé le ministère du Travail d'agir.

Les démarches de la Centrale auront mené le ministre Boulet à déposer le projet de loi n°19, le 28 mars dernier. Un projet de loi satisfaisant qui a pour but de mieux encadrer le travail des enfants. Rappelons-nous qu'au Québec, avec l'accord des parents, il n'y avait pas d'âge minimum pour employer un enfant !

Ainsi, le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), auquel siège

SUITE PAGE 4



Ça bouge... vraiment ?

Édito du président

Si vous suivez l'actualité, vous aurez déjà pris connaissance des « offres bonifiées » que le gouvernement a rendues publiques le 27 mars dernier. J'utilise ici les mots de la présidente du Conseil du trésor pour qualifier l'offre puisque nous, nous utiliserions plutôt l'expression « précisions sur les offres du 15 décembre 2022 ».

En effet, car les offres n'ont nullement été « bonifiées ». Il s'agit plutôt d'un exercice de relations publiques de la part du gouvernement. Il abat son jeu en voulant démontrer à la population québécoise sa disponibilité à négocier.

Rappelons-nous qu'il s'était embrouillé à définir un cadre de négociation loin des tables, par l'entremise de forums larges desquels toutes les organisations syndicales se sont détachées. L'idée a été abandonnée dans les coulisses du parlement. Devant son échec, le gouvernement n'a eu d'autre choix que de se positionner autrement pour tenter de conserver l'opinion populaire.

En lisant les offres rendues publiques la semaine dernière, on constate rapidement qu'elles ne consistent qu'à préciser celles préalablement déposées en décembre. Ces offres étaient vagues et laissaient place à une multitude de scénarios, tous plus inquiétants les uns que les autres. Les nouvelles précisions ne sont pas plus rassurantes pour autant. De plus, elles ne répondent en rien aux enjeux et demandes déposés en octobre dernier. Avec ce nouveau dépôt, le constat est le même : Le gouvernement passe encore complètement à côté des vrais besoins du milieu.

Essentiellement, nos décideurs ne proposent rien pour pallier les impacts majeurs de l'inflation sur la perte de pouvoir d'achat des travailleurs de l'État et ils nous présentent des modifications importantes aux dispositions entourant la retraite. Sur ce dernier enjeu, une analyse

plus profonde sera faite dans les prochains jours afin de bien saisir la portée des propositions gouvernementales. Dans tous les cas de figure, on assiste à la mise en place de mesures de détention du personnel plutôt que de s'attaquer au nerf de la guerre, les conditions de travail. Celles-là mêmes qui permettraient assurément de retenir le personnel dans le réseau scolaire.

Malheureusement, le scénario des négociations passées refait surface. Les stratégies habituelles du gouvernement sont décevantes. Il avait l'opportunité de réaliser les choses différemment, de réellement faire de l'éducation SA priorité en répondant aux différents enjeux soulevés par les dépôts syndicaux de l'automne. Au lieu de cela, le grand public a droit à une campagne de communication alors que le personnel de l'éducation reçoit une offre digne d'une gifle.

Cette semaine, nous devrions recevoir une nouvelle version des offres sectorielles concernant précisément le personnel de soutien scolaire et le personnel enseignant. Souhaitons qu'il ne s'agisse pas encore d'un exercice de relations publiques qui allongera encore davantage le chemin à parcourir vers un éventuel règlement.

Une chose est certaine, le personnel de l'éducation se trouve à la croisée des chemins et le gouvernement ne doit pas rater ce rendez-vous historique. Au sortir de la pandémie, la population est maintenant consciente des enjeux entourant le réseau scolaire, le personnel est déterminé à ce que les choses changent et le Front commun envoie un signal clair au gouvernement pour lui indiquer qu'il ne pourra pas faire l'autruche cette fois-ci. Nous, d'une seule voix, nous serons au rendez-vous. Mme Lebel, M. Legault, y serez-vous ?

Jean-François Guilbault

Président



Intensification de la mobilisation !

Depuis peu les contrats de travail sont échus. Comme à notre habitude, au Syndicat de Champlain, nous n'avons pas attendu longtemps pour nous faire voir et entendre ! Dimanche soir, des fanions ont été plantés par nos équipes commandos devant le siège social de nos trois employeurs.

Si vous suivez le Syndicat sur les réseaux sociaux, vous avez, à coup sûr, vu passer des photos de cette opération. Sinon, parions que l'employeur n'a pas manqué de remarquer nos fanions et qu'il sait « qu'on est là ! ».

En plus de cette action, nous avons envoyé des bandanas du Front commun ainsi que des vitrophanies « On est là ! » dans vos milieux. Maintenant, c'est à votre tour, chers membres, d'afficher les couleurs de la négo et de montrer à l'employeur votre ras-le-bol. Appelez les vitrophanies dans vos voitures dès maintenant.

Chaque jeudi, les 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun (comprenant la CSN, la FTQ, l'APTS et la CSQ) porteront fièrement le bandana. Une grande vague verte déferlera sur le réseau public québécois, mais pour ce faire, nous aurons besoin que vous portiez le vôtre.

Évidemment, s'il manque de bandanas ou de vitrophanies dans vos établissements, n'hésitez pas à nous contacter. Nos équipes vous en enverront rapidement pour que toutes vos troupes puissent participer à l'intensification de la mobilisation.

Je termine en vous disant que des actions de mobilisation sont prévues en juin. Alors préparez-vous pour les transports en autobus vers Québec, de la musique entraînante, et avec un peu de chance, du soleil ! Vos délégués seront mis au jeu très prochainement concernant les détails de ces opérations.

D'ici là, on se dit « Bonne négo ! »

Sandra Boudreau

Coordonnatrice



Formations du printemps

Rappel pour les rencontres d'information pour les enseignants à statut précaire et les nouveaux membres du personnel de soutien

Nous vous rappelons que des séances auront lieu en avril pour les nouveaux membres du personnel de soutien et pour les enseignants du secteur des jeunes uniquement. Pour plus de détails et pour connaître la date à laquelle vous inscrire selon votre section, consultez [notre site Internet](#).

Les inscriptions sont obligatoires et se font sur notre site Internet en cliquant sur l'onglet « [Inscriptions](#) ». Il est très important de remplir le formulaire afin que nous

puissions vous faire parvenir la documentation nécessaire avant la rencontre.

Rencontre d'information sur les droits parentaux

Quand : Le 15 mai 2023

Cette formation s'adresse aux futurs ou nouveaux parents. Elle se déroulera en soirée de 16 h 30 à 19 h environ, en visioconférence. La conseillère à la sécurité sociale de la CSQ, Mélanie Michaud, y abordera les droits en regard de la convention collective ainsi que le Régime québécois d'assurance parentale.

Détails et inscription à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « [Inscriptions](#) ».



Soirée des femmes : Prise 2

Bonne nouvelle ! Nous avons pu replacer les deux soirées prévues avec l'humoriste Mélanie Ghanimé dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Les sopers-spectacles auront donc lieu au mois de mai.

À Saint-Hubert

Le 25 mai 2023 à 17 h 45
au restaurant L'Ancêtre
5370, chemin de Chambly
Coût : 30 \$

[Inscription ici](#)

À Valleyfield

Le 23 mai 2023 à 17 h 30
au bureau du Syndicat
394, rue Dufferin, bur. 204
Coût : 30 \$

[Inscription ici](#)

Il reste des places pour les deux soirées, dépêchez-vous de vous inscrire ! Vous devez payer votre billet avant la date

de l'événement pour garantir votre place. Désormais, vous pouvez payer votre billet directement en ligne. Ceux qui choisiront cette option de paiement recevront un courriel contenant le lien pour accéder à la plateforme de paiement.

N.B. : Avis au personnel du soutien. Nous comprenons qu'avec votre amplitude de travail, vous puissiez être juste dans le temps, ne soyez pas inquiètes, vous aurez le même service que toutes les personnes déjà arrivées !

Bienvenue à toutes !

ERRATUM : Dans l'édition spéciale du journal *Le Champlain* du 29 mars dernier, à la page 4, dans le tableau « Élections – Proclamation », nous écrivions que madame France Rodrigue avait obtenu le poste de la section Salaberry pour le comité de la *Constitution et règlement*, alors que c'est plutôt madame Nancy Brunet qui a obtenu ce poste. Toutes nos excuses et nos félicitations à Madame Brunet.



Le faux Robin des Bois

Le billet de Mireille

Voilà maintenant deux semaines que le budget du Québec a été déposé. J'ai beau tenter de le chasser, comme une mouche, il virevolte dans ma tête. Je pense à ce 1,7 milliard de dollars englouti dans le retrait de deux points de pourcentage sur deux paliers d'impôt. Un tel montant aura un impact pour plusieurs années à venir.

Quand plusieurs économistes, le patronat, les syndicats partagent tous le même discours soit celui qu'il ne faut pas réduire les impôts, il me semble que, pour une fois, ce gouvernement aurait pu faire marche arrière ou tout au moins, retarder sa fameuse promesse. Mais non, il a fait croire qu'il jouait les Robin des Bois.

Seulement, nous ne sommes pas dupes. Quand on regarde combien tout un chacun recevra, on comprend qu'une fois de plus, les moins nantis le resteront. Ce n'est pas à eux que le gouvernement a pensé. Les ventres continueront de crier.

Au moins, il aurait pu se tourner vers les experts et les chercheurs qui interviennent, depuis quelques semaines, pour dire qu'au Québec rien n'est pensé pour offrir des dîners aux enfants en milieux défavorisés. Le ventre plein après un bon repas, les enfants sont plus disposés à l'apprentissage. Mais non, on les laissera rager de faim.

Quand je me rappelle François Legault prenant son air sérieux pour dire que l'Éducation est sa priorité, je comprends

que, à l'instar des autres gouvernements avant lui, il la voit comme une dépense plutôt qu'un investissement. Si ce n'était pas le cas, il aurait gardé une partie de ce 1,7 G \$ pour les enfants du Québec et une autre pour les patients dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

À travers le Québec, il y a des travaux d'infrastructures majeurs à réaliser, pensons seulement à la vétusté des écoles quoi qu'en dise le premier ministre. À ce propos, on a bien compris qu'à la suite de sa sortie, les règles de vétusté seront revues, ce qui devrait entraîner moins d'établissements en mauvais et très mauvais états. Cure de jouvence !



Nous n'avons plus de contrats de travail. Nous sommes en négociation. En éducation, il me semble que cette importante somme d'argent aurait pu aider à la composition de la classe, à la diminution des ratios, à mettre au jeu des aides à la classe dans un grand nombre d'établissements ou

à régler la prime pour les ouvriers spécialisés pour ne nommer que quelques idées.

La pandémie l'a démontré, il faut investir dans les écoles, dans les services aux élèves, dans les conditions de travail du personnel de l'éducation, dans les conditions d'apprentissage des élèves, au niveau de la santé mentale. Pourtant, le dernier budget a complètement passé outre à ces priorités.

Et que dire des investissements ridicules en lien avec l'environnement. Le Québec pourrait tellement être un chef de file dans ce domaine. Mais non... Des *peanuts* pour le transport en commun, aucun plan réel pour réduire les gaz à effet de serre. Aucune vision pour changer les choses. Ce faux Robin des Bois préfère encore donner aux entreprises, aux grandes compagnies traditionnelles plutôt que de travailler à rendre l'avenir des enfants plus sain.

Ce 1,7 milliard de dollars, qui ne reviendra pas, année après année, aura tôt fait de créer un trou dans les revenus du Québec. Et qui dit moins de revenus, dit coupures... austérité. Et qui dit coupures et austérité dit moins de services aux élèves. Et qui dit moins de services aux élèves dit classes difficiles. Et qui dit classes difficiles dit pénurie de personnel. Ce cercle vicieux n'est pas près de s'interrompre.

Mireille Proulx

Coordonnatrice à la retraite



laPersonnelle

Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ !



En savoir plus

Projet de loi n°19 (suite)

la CSQ, aura effectué depuis le printemps 2022 des travaux pour trouver et proposer des solutions quant au travail des enfants. Le projet de loi n°19 va dans le sens des discussions qui se seront tenues autour des tables du CCTM.

Voici donc, sans plus attendre, les dispositions intéressantes de ce projet de loi qui nous a été présenté lors du Conseil général de la CSQ, le 29 mars dernier à Québec. Premièrement, en plus de fixer l'âge minimal d'admission à l'emploi à 14 ans sauf exception, la semaine de travail des moins de 16 ans ne pourra pas dépasser 17 heures. Inclues à cette période de 17 heures, 10 heures maximum pouvant être travaillées entre le lundi matin et le vendredi soir.

Il faut bien comprendre que les 10 heures qu'un jeune pourra travailler dans la semaine ne s'ajoutent pas aux 17 heures totales. Par conséquent, si une personne de moins de 16 ans effectue 10 heures de travail durant la semaine, elle ne pourra travailler qu'un maximum de 7 heures durant la fin de semaine.

Ensuite, revenons à l'âge minimal. Il a été fixé à 14 ans sauf exception. Et pour tous les cas d'exception, les parents devront autoriser l'enfant à travailler. Voici une liste d'emplois qu'un jeune de moins de 14 ans pourra occuper avec une autorisation parentale et la supervision, en tout temps, d'une personne de 18 ans et plus :

- Les emplois visés par la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (art.1) ;

- La livraison de journaux ou d'autres publications, la garde d'enfants et l'aide aux devoirs ;

- L'entreprise familiale de moins de 10 salariées ou salariés ;

- Les organismes à but non lucratif (OBNL) tels qu'une colonie de vacances, un organisme de loisirs, etc. ;

- L'assistance ou le soutien aux organismes sportifs sans but lucratif.



Promouvoir la réussite scolaire et réduire les accidents de travail

L'une des motivations à limiter le nombre d'heures travaillées par les jeunes de moins de 16 ans est la promotion de la réussite scolaire. Nous saluons la mesure et abondons dans le même sens ! Il est clair que la persévérance scolaire est négativement

impactée lorsque les jeunes travaillent trop. Dans une même mesure, le décrochage augmente proportionnellement à la quantité des heures travaillées.

Nous avons donc un devoir, en tant que société, d'agir pour garder nos jeunes sur les bancs d'école et les encourager autant que possible à persévérer.

Aussi, avec l'engagement de plus de personnes mineures, nous avons pu témoigner d'une augmentation drastique des accidents de travail chez les jeunes. Et si nous sommes d'accord pour dire que la réussite scolaire est essentielle, la santé et la sécurité le sont tout autant.

Dans un [reportage de Radio-Canada](#), publié le 14 décembre 2022, on pouvait lire : « On note une augmentation du nombre d'accidents de travail dans tous les groupes d'âge de moins de 18 ans, sauf les travailleurs de 17 ans. Chez les jeunes de moins de 14 ans, bien moins nombreux sur le marché du travail, le nombre de blessures a bondi de 392 %. À 15 ans, l'augmentation s'élève à 221 %. À 16 ans, cette croissance retombe à 17 %. »

Voilà des chiffres qui font réaliser l'ampleur du problème ! Le Syndicat de Champlain salue le dépôt du projet de loi n°19. Maintenant, la CSQ assurera une vigie des travaux en commission parlementaire afin que ce projet puisse être adopté le plus rapidement possible.

Gabriel Maillé

Conseiller aux communications



Avis important pour les épargnants au Fonds de solidarité FTQ

Veuillez noter que le compte en ligne ne sera pas accessible à partir du **6 avril** à **20 h 30** jusqu'au **11 avril** midi en raison de travaux de maintenance.

Prévoyez le coup si vous souhaitez télécharger des documents pour faire vos déclarations de revenus.

